

GUIDE D'APPLICATION POUR LA V3-0 USAGE DE LA MARQUE FSC® PAR LES DÉTENTEURS DE CERTIFICATS

Guide

FSC-GUI-50-001 V1-1



**DES FORÊTS
POUR TOUS
POUR TOUJOURS**

Titre: Guide d'application pour la V3-0 usage de la marque FSC par les détenteurs de certificats

Contact pour tout commentaire : FSC International -
Trademark Management
Adenauerallee 134
53113 Bonn
Allemagne
Téléphone : +49-(0)228-36766-0
Courriel : trademark@fsc.org

Date de publication : V1-0: 30 Janvier 2026
V1-1: 01 Septembre 2026

Date d'entrée en vigueur : 1er Juillet 2026

© 2026 Forest Stewardship Council, A.C. Tous droits réservés
FSC®F000100

La distribution, la modification, la transmission, la réutilisation, la reproduction, la republication ou l'utilisation à des fins publiques ou commerciales des éléments de ce document protégé par le droit d'auteur n'est pas autorisée sans le consentement écrit express de l'éditeur. La visualisation, le téléchargement, l'impression et la distribution de pages individuelles de ce document sont donc autorisés par la présente à des fins d'information uniquement.

Les copies imprimées de ce document sont fournies à titre indicatif uniquement. Veuillez vous référer à la copie électronique disponible sur le site web du FSC (www.fsc.org) afin de vous assurer que vous consultez la dernière version.

NOTE CONCERNANT LA TRADUCTION : Ceci est une traduction de la version officielle anglaise approuvée de ce document. En cas de doute ou de divergence entre cette traduction et le document approuvé en anglais, le document officiel approuvé en anglais fera foi.

Table des matières

1. Introduction 4

2. Étiquetez votre produit 6

2.1 Les labels FSC

2.2 Un ou plusieurs labels ?

2.3 Sélection du type de produit

2.4 Utilisation de la marque sur le produit au-delà du label FSC

2.5 Accords d'étiquetage

3. Promouvoir vos produits certifiés FSC et la certification FSC 17

3.1 Éléments obligatoires pour la promotion

3.2 Sites web et e-commerce

3.3 Réseaux sociaux

3.4 Catalogues de produits

3.5 Supports audiovisuels

3.6 Allégations promotionnelles

4. Faire valider l'utilisation de la marque FSC 27

4.1 Ai-je besoin d'une validation pour utiliser la marque FSC ?

5. Questions fréquemment posées 30

1. Introduction



© FSC / All packaging, textile and cork products are certified



© FSC / All clothing and wood hangers are certified



© FSC / Camisole (Mey)

Bienvenue dans votre parcours d'utilisation de la marque FSC !



CONTEXTE

La norme relative à l'**utilisation de la marque FSC par les détenteurs de certificats (FSC-STD-50-001 V3-0)** définit les exigences en matière d'étiquetage des produits, de promotion des produits et de leur statut de titulaire de certificat par les détenteurs de certificats. En utilisant correctement les marques FSC, les détenteurs de certificats aident les consommateurs à prendre des décisions d'achat éclairées. Il est donc essentiel que les marques FSC soient utilisées de manière à fournir des informations claires et précises aux consommateurs et au grand public, en évitant toute allégation trompeuse ou suggestion de qualités du produit allant au-delà de celles couvertes par la certification FSC.



GUIDE D'APPLICATION

Publics cibles

Ce guide s'adresse principalement aux détenteurs de certificats de chaîne de contrôle et de gestion forestière qui utilisent les marques FSC. Il peut également être utile aux organismes certificateurs lors du processus d'approbation des usages de la marque.

Objectifs

L'objectif de ce guide est de présenter des exemples concrets d'utilisation des marques FSC et d'encourager leur utilisation en levant les doutes sur les cas d'utilisation acceptables.



TERMES ET DÉFINITIONS

Les termes et définitions figurant dans les documents [FSC-STD-01-002 Glossaire des termes FSC](#) et [FSC-STD-50-001 Usage de la marque FSC® par les titulaires de certificats](#) s'appliquent.



COMMENT UTILISER CE DOCUMENT

Ce document d'orientation est divisé en 5 parties: *Introduction*, *Étiquetez votre produit*, *Promouvoir vos produits certifiés FSC et la certification FSC*, *Faire valider l'utilisation de la marque FSC* et *Questions fréquemment posées*. Chaque partie est divisée en sections consacrées à des exemples illustratifs ou des idées reçues courantes. Veuillez noter que votre utilisation spécifique de la marque FSC peut combiner différents aspects des exemples présentés et être soumise à d'autres exigences pertinentes de la norme FSC-STD-50-001 V3-0.



RELATED DOCUMENTS

[FSC-STD-50-001 V2-1 Exigences pour l'usage de la marque FSC par les détenteurs de certificats](#)

[FSC-STD-50-001 V3-0 Usage de la marque FSC par les détenteurs de certificats](#)

[FSC-STD-50-001a VI-0 Allégations promotionnelles par les détenteurs de certificats](#)

[FSC-STD-40-004 Certification de la chaîne de contrôle*](#)

*Ce guide reste pertinent quel que soit le numéro de version de la norme FSC-STD-40-004. Elle s'applique par ailleurs au numéro de version indiqué dans la section correspondante.



2. Étiquetez votre produit



2.1 Les labels FSC



LABEL STANDARD FSC

Inclure tous les éléments obligatoires:

1. Le logo FSC
2. L'adresse fsc.org
3. Le titre de la mention/du label FSC (100%, MIXTE ou RECYCLÉ, conformément à la norme FSC-STD-40-004)
4. Le type de produit
5. Le numéro de licence FSC

Éléments optionnels :

1. Anneau de Moebius
2. Texte du label

Clause 3.1, FSC-STD-50-001 V3-0

LABEL FSC avec QR code

Inclure tous les éléments obligatoires:

1. Le type de produit → affiché sur le label
2. L'adresse fsc.org, la mention FSC (100%, MIXTE ou RECYCLÉ, conformément à la norme FSC-STD-40-004), le type de produit, le texte du label et le numéro de licence FSC → affichés sur la page de redirection du label FSC avec QR code



Clause 3.8, FSC-STD-50-001 V3-0

NOTE: Le label standard FSC et le label FSC avec QR code sont tous deux disponibles en téléchargement sur le FSC Brand Hub, dans la section « Étiquetez votre produit ».

CONTEXTE

Le label FSC avec QR code a été introduit en 2026 avec la norme FSC-STD-50-001 V3-0 et sera disponible sur le FSC Brand Hub à partir du 1er juillet 2026. L'objectif est d'améliorer les options d'étiquetage existantes et de rendre les labels FSC pérennes. Fournir les informations relatives aux labels par des moyens numériques permet de mettre à jour ultérieurement la page de redirection du QR code sans avoir à modifier les labels FSC avec QR code déjà en circulation.

Les consommateurs continueront à voir le type de produit affiché directement sur le design du label FSC avec QR code, ce qui leur permet d'identifier rapidement le matériau certifié du produit FSC. En scannant le QR code, ils auront accès à des informations additionnelles. Ces informations sont hébergées sur un site web FSC (FSC Search), ce qui ne nécessite aucun investissement supplémentaire de votre part en matière d'hébergement web.

PAGE DE REDIRECTION DU LABEL FSC AVEC QR CODE

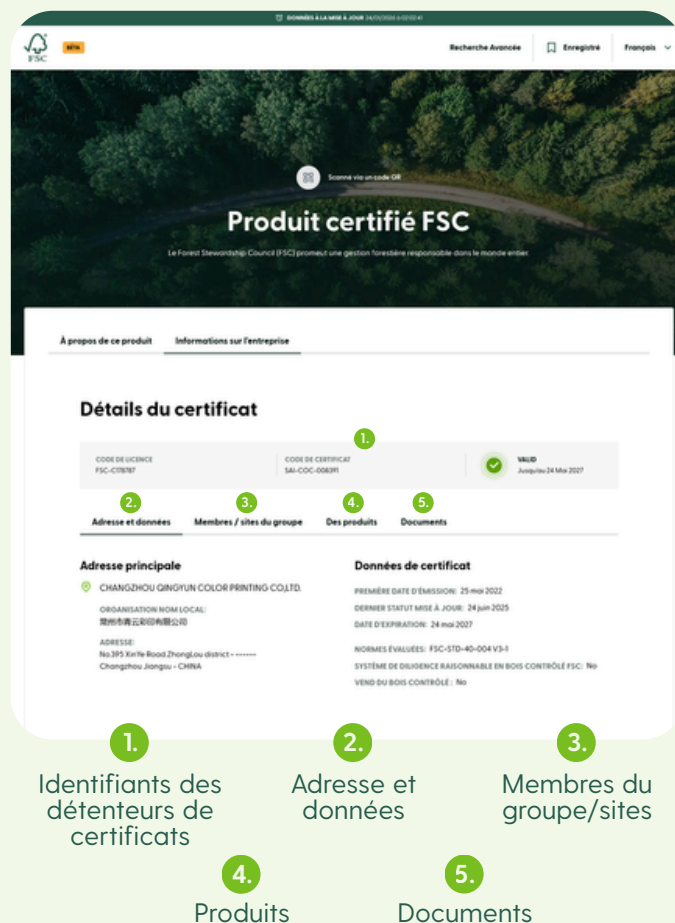
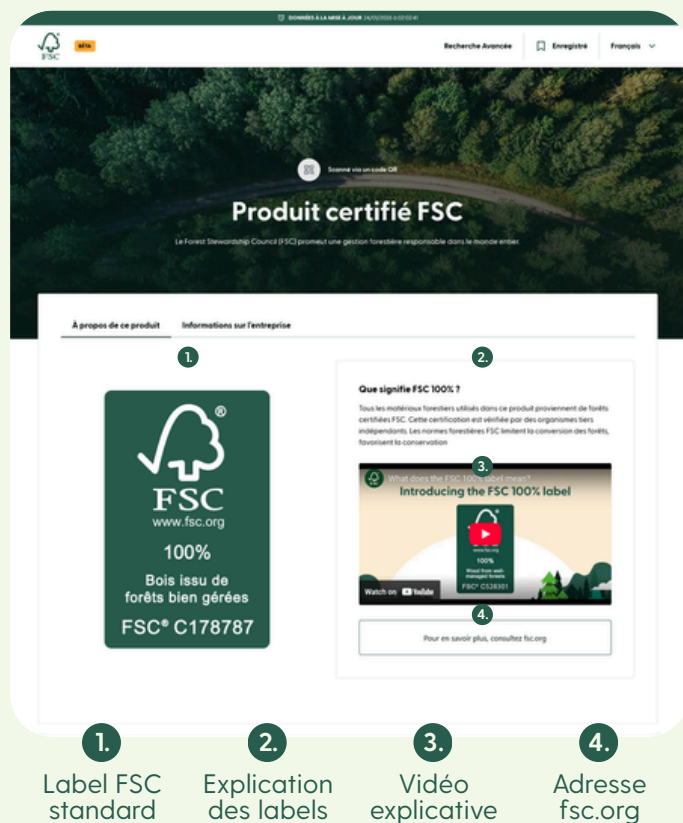
La page d'accueil du label FSC avec QR code est composée de deux sections : les informations sur le produit et les informations sur l'entreprise. Les informations sur le produit sont déterminées par vos choix lors de la configuration du label FSC avec QR code sur le FSC Brand Hub, tandis que les informations sur l'entreprise sont automatiquement renseignées à partir de la base de données FSC.

Informations sur le produit

1. Le label standard FSC, avec tous les éléments du label (le logo FSC, l'adresse fsc.org, la mention FSC/le titre du label, le type de produit, le texte du label, le numéro de licence FSC)
2. Description textuelle de la mention FSC (100%, MIXTE, RECYCLÉ)
3. Explication vidéo de la mention FSC (100%, MIXTE, RECYCLÉ)
4. Site web FSC (fsc.org)

Informations sur l'entreprise

1. Identifiants du détenteur de certificat (numéro de licence, numéro de certificat, statut du certificat)
2. Adresse et données
3. Membres du groupe/sites
4. Produits
5. Documents



NOTE: Cet aperçu est fourni à titre indicatif uniquement. La conception finale de la page de redirection du label FSC avec QR code peut présenter de légères différences par rapport aux images fournies ici. Les aperçus montrent la version bureau de la page de redirection. L'emplacement des différents éléments pourra varier en fonction de la taille de votre écran dans la version mobile de cette page.

FAQ SUR LE LABEL FSC AVEC QR CODE

Dois-je utiliser un label FSC standard pour pouvoir utiliser le label FSC avec QR code ?

Non, le label FSC avec QR code est une alternative aux labels FSC standards. Cela signifie que vous pouvez choisir d'utiliser l'un des 4 modèles de label (100%, MIXTE, RECYCLÉ ou QR) en fonction de la mention FSC (100%, MIXTE, RECYCLÉ) de votre produit et de vos préférences.

Puis-je placer le label FSC avec QR code à côté du label FSC standard ?

Oui, le label FSC avec QR code peut être utilisé en combinaison du label FSC standard sur le même produit. Cela peut se produire dans deux situations. Premièrement, lorsque vous souhaitez utiliser à la fois le label FSC avec QR code et un label FSC standard pour désigner le même produit certifié FSC. Cela est possible, car la norme FSC-STD-50-001 n'interdit pas l'utilisation de plusieurs labels pour désigner le même produit. Deuxièmement, lorsque vous combinez plusieurs produits certifiés FSC (par exemple, un produit certifié FSC à l'intérieur d'un emballage certifié FSC) et que chaque produit est étiqueté avec un type de label différent. Chaque produit certifié FSC individuel offre le choix entre le label standard FSC et le label FSC avec QR code (ou les deux) lors de l'étiquetage, ce qui peut entraîner leur combinaison. Les principes de la section 2.2 *Un ou plusieurs labels ?* s'appliquent.

Puis-je combiner le label FSC avec QR code avec mon propre design QR code?

Toute utilisation supplémentaire de QR codes doit, d'un point de vue graphique, être clairement distincte du label FSC avec QR code. Cela signifie qu'ils ne doivent pas être réunis dans un même encadré ni fusionnés avec un autre QR code.

Qu'est-ce qui est vérifié lors de l'approbation de la marque d'un label FSC avec QR code?

Plusieurs aspects sont vérifiés lors de l'approbation de la marque déposée d'un label QR FSC :

- les exigences graphiques (taille, couleur et contraste) ;
- la lisibilité (vérification à l'aide d'un téléphone si le code QR peut être scanné) ;
- la sélection correcte de la mention FSC/du titre du label, du type de produit et du symbole Moebius (le cas échéant) conformément à votre champ de certification et au produit étiqueté.

NOTE: Le matériel promotionnel explicatif fourni par FSC sur la page d'accueil du label FSC avec QR code, tel que les descriptions des labels et les vidéos explicatives, n'a pas besoin d'être vérifié.

BONNES PRATIQUES POUR LA LISIBILITÉ AU SCAN :

1.

Assurez une impression de haute qualité en utilisant un format vectoriel ou un fichier .png en haute résolution. Le FSC Brand Hub met à disposition des fichiers au format .png, .svg et .eps.

2.

N'apposez pas le label FSC avec QR code sur des surfaces brillantes ou réfléchissantes, car celles-ci peuvent nuire à la capacité de la caméra d'un smartphone à le scanner correctement.

3.

Maintenez un contraste élevé en utilisant l'une des couleurs standard FSC proposées sur le FSC Brand Hub ou toute autre combinaison de couleurs claires et foncées. Évitez les couleurs claires sur un fond clair ou les couleurs foncées sur un fond foncé.

2.2 Un ou plusieurs labels ?

Clause 4.1, FSC-STD-50-001 V3-0

Le label FSC doit être utilisé uniquement lorsque tous les composants d'origine forestière du produit sont couverts par la certification FSC de l'Organisation, comme l'indique la norme <FSC-STD-40-004 Certification de la chaîne de contrôle>.

NOTE : Le label FSC peut faire référence au produit, à l'emballage ou aux deux. Les emballages fabriqués à partir de matériaux d'origine forestière sont considérés comme des produits distincts.

PRODUIT CERTIFIÉ FSC + EMBALLAGE CERTIFIÉ FSC



Le type de produit pour les blocs en bois est « Bois ». Le numéro de licence FSC correspond au détenteur du certificat qui fabrique ces blocs en bois.



Le type de produit pour la boîte en carton est « Emballage ». Le numéro de licence FSC correspond au détenteur du certificat qui fabrique la boîte.

Option 1 :

Deux labels, un pour chaque produit certifié, tous deux apposés sur l'emballage.



Option 2 :

Deux labels, chacun apposé sur le produit correspondant.



PRODUITS CERTIFIÉS FSC (+ PRODUITS NON CERTIFIÉS) + EMBALLAGES CERTIFIÉS FSC

Option 1 :

Étiquetez chaque produit individuellement avec le label correspondant. Dans cette illustration, tous les produits sont certifiés FSC.



Option 2 :

Apposez tous les labels sur l'emballage, en précisant, si nécessaire, à quels produits ils se réfèrent.

NOTE: Si certains des produits inclus dans le lot ont le même numéro de licence FSC et des mentions FSC identiques (100%, MIXTE ou RECYCLÉ), ils peuvent être regroupés sous un seul label comprenant plusieurs types de produits. La mention FSC identique peut également résulter d'un déclassement de la mention conformément à la norme FSC-STD-40-004.



2.3 Sélection du type de produit

Le « type de produit » du label est essentiel pour indiquer aux consommateurs quelle partie de votre produit est certifiée FSC. Un type de produit approprié (et une déclaration complémentaire, si nécessaire), privilégiant la spécificité et la clarté protège votre entreprise contre le risque de tromper les consommateurs.

Clause 3.3, FSC-STD-50-001 V3-0

Une déclaration supplémentaire doit être ajoutée par l'Organisation pour préciser les composants certifiés FSC lorsque ces derniers ne sont pas immédiatement évidents d'après le type de produit inclus dans le label.

Emballages fabriqués uniquement à partir de **matériaux issus de la forêt**



Type de produit recommandé :
« Emballage »

Emballage en **carton + plastique**



Type de produit recommandé :
« Carton »

Emballage composé d'une **boîte extérieure (en carton) + d'inserts (en carton)**



Type de produit recommandé si la boîte et tous les inserts sont certifiés FSC : « Emballage »

Type de produit recommandé si un seul élément de l'emballage est certifié : « Carton » + mention supplémentaire précisant quel élément est certifié FSC (obligatoire)

Papier pour imprimante dans un **emballage en papier**



Type de produit recommandé si l'emballage en papier est certifié :
« Emballage »

Type de produit recommandé si le papier pour imprimante est certifié : « Papier » + mention supplémentaire précisant que le label se réfère au papier pour imprimante (obligatoire)

Type de produit recommandé si les deux sont certifiés : « Papier »

Vêtements fabriqués à partir de **fibres à base de bambou**



Type de produit recommandé :
« Viscose »/ « Modal », etc. (selon le type de tissu)

Si vous souhaitez indiquer que la fibre est issue de bambou, vous pouvez le faire dans une déclaration supplémentaire (facultatif)

Papier de soie fabriqué à partir de **pâte à papier à base de bois + pâte à papier à base de matériaux non forestiers** (par exemple, bagasse)



Type de produit recommandé : « Acétate de cellulose » + mention supplémentaire telle que « Ce produit contient de la pâte à papier à base de bois et de bagasse. Le label FSC fait référence à la pâte à papier à base de bois. » (obligatoire, car sans cette précision, les consommateurs pourraient supposer que toute la pâte à papier est certifiée FSC)

LE LABEL FSC AVEC PLUSIEURS TYPES DE PRODUITS

Clause 3.2, FSC-STD-50-001 V3-0

L'Organisation peut inclure jusqu'à trois types de produits différents dans le label FSC si le produit contient plusieurs types de matériaux certifiés FSC.



CAS D'UTILISATION 1 :

Si un produit certifié FSC est composé de plusieurs matériaux certifiés FSC, le label FSC avec plusieurs types de produits peut être utilisé pour indiquer tous les matériaux forestiers certifiés FSC concernés. Cela signifie que votre étiquetage peut désormais être plus précis sans avoir à utiliser de mentions supplémentaires.

L'exemple illustré montre une chaise fabriquée à partir de bois certifié et de rotin certifié. Dans ce cas, les types de produits « Bois » et « Rotin » peuvent être indiqués sur le même label.

CAS D'UTILISATION 2 :

Plusieurs produits certifiés FSC sont vendus ensemble et vous souhaitez réduire l'espace nécessaire à l'étiquetage. S'ils ont une mention FSC identique (100%, MIXTE, RECYCLÉ) et un numéro de licence FSC identique, ils peuvent être regroupés sur un seul label avec plusieurs types de produits. La mention FSC identique peut également résulter d'un déclassement de la mention conformément à la norme FSC-STD-40-004.

Dans cette illustration, les types de produits concernés seraient « Papier », « Bois » et « Enveloppe ».



NOTE : La norme FSC-STD-50-001 V3-0 exige que le type de produit soit indiqué sur le label. Cela signifie que si vous souhaitez mentionner plusieurs types de produits, mais que vous ne souhaitez pas utiliser le label avec plusieurs types de produits, vous pouvez mentionner vos types de produits dans une déclaration supplémentaire, à condition qu'au moins un type de produit soit indiqué dans le label FSC.

2.4 Utilisation de la marque sur le produit au-delà du label FSC

Clause 4.3, FSC-STD-50-001 V3-0

L'ajout d'éléments de la marque FSC additionnels ou de autre toute référence à FSC ne peut être faite que lorsque le label apposé sur le produit est visible du consommateur sur le point de vente. Des élément de la marque FSC, (c'est-à-dire que le label FSC est visible sans endommager l'emballage).

Le label FSC apposé sur le produit est présent et visible sans endommager l'emballage.

D'autres marques déposées FSC peuvent être utilisées, dans ce cas le logo FSC.



Le label apposé sur le produit est présent et visible sans endommager l'emballage.

D'autres marques déposées FSC peuvent être utilisées, dans ce cas les initiales « FSC ».



Le label apposé sur le produit n'est **PAS** présent et/ou visible sans endommager l'emballage. Les marques déposées FSC supplémentaires (les initiales « FSC », le nom complet « Forest Stewardship Council » ou le logo FSC) **NE PEUVENT PAS** être utilisées sur le produit.



Le label apposé sur le produit est présent et visible sans endommager l'emballage – dans ce cas, il n'y a pas d'emballage.

D'autres marques déposées FSC peuvent être utilisées – en l'occurrence, le logo FSC.



Le label apposé sur le produit n'est **PAS** visible sans endommager l'emballage de vente : dans ce cas, le produit est emballé dans un conditionnement plastique et le label se trouve à l'intérieur. Il est nécessaire de retirer l'emballage plastique pour voir le label.

Aucune marque FSC supplémentaire ne PEUT être utilisée – dans ce cas, le logo FSC.



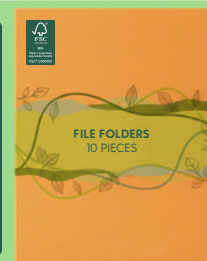
Clause 4.4, FSC-STD-50-001 V3-0

L'Organisation doit ajouter le numéro de licence FSC en complément de tout usage supplémentaire de la marque FSC apposée directement sur le produit lorsque le label FSC figure sur l'emballage.



L'emballage du produit comprend le label FSC apposé sur le produit. Vous pouvez ajouter d'autres marques déposées FSC.

L'emballage du produit comprend le label FSC apposé sur le produit. Vous pouvez ajouter d'autres marques déposées FSC.



Le numéro de licence FSC est **présent**.



Le numéro de licence FSC est **absent**.

NOTE: Tous les détenteurs d'un certificat FSC qui vendent des produits **étiquetés** FSC doivent s'assurer que leurs produits finis comportent un label FSC apposée sur le produit. Le fait de séparer l'étiquette FSC (par exemple en retirant l'emballage et en divisant les ensembles de produits) du produit certifié par des acteurs extérieurs à la chaîne de contrôle FSC ne relève pas du champ d'application de la norme FSC-STD-50-001.

2.5 Accords d'étiquetage

Clause 4.5, FSC-STD-50-001 V3-0

L'Organisation peut conclure des accords d'étiquetage avec un ou plusieurs détenteurs de certificat, qui autorisent ces derniers à étiqueter des produits avec le numéro de licence de l'Organisation. Tout accord d'étiquetage conclu entre l'Organisation et les autres détenteurs de certificat doit respecter les conditions suivantes:

- a. les produits à étiqueter doivent être inclus dans la portée du certificat de l'Organisation et des autres détenteurs de certificat;
- b. toutes les Organisations doivent informer leur organisme certificateur par écrit de l'accord avant son application;
- c. les informations fournies aux organismes certificateurs doivent inclure:
 - i. le groupe de produits;
 - ii. le numéro de licence FSC visé par l'accord d'étiquetage;
 - iii. le détenteur de certificat désigné qui appliquera le label FSC avec le numéro de licence FSC visé par l'accord d'étiquetage;
 - iv. l'organisme certificateur qui délivre l'autorisation pour l'usage de la marque;
- d. le détenteur de certificat désigné est chargé de veiller à ce que le numéro de licence FSC de l'Organisation ne soit utilisé que sur les produits couverts par l'accord d'étiquetage.

EN AVEZ-VOUS BESOIN?

A. Vous confiez l'impression de votre label à un imprimeur certifié FSC ou non certifié : Non, vous n'avez pas besoin d'un accord d'étiquetage.

B. Vous demandez à vos fournisseurs d'emballages certifiés FSC d'apposer leur propre label sur les emballages, en plus du vôtre : Non, vous n'avez pas besoin d'un accord d'étiquetage.

C. Vous avez un ou plusieurs fournisseurs qui fabriquent le même produit pour votre compte, mais vous souhaitez faire figurer votre propre numéro de licence sur le label : Oui, c'est le cas d'utilisation type d'un accord d'étiquetage.

NOTE: FSC ne fournit pas de modèle d'accord d'étiquetage. Vous pouvez utiliser le modèle de votre choix, à condition que les informations obligatoires y figurent.

SCÉNARIOS COURANTS ACCORD D'ÉTIQUETAGE



Accord multipartite sur l'étiquetage dans lequel toutes les parties se connaissent

Recommandation :

Un unique accord d'étiquetage, signé par toutes les parties, tous les organismes certificateurs ayant été dûment informés.



Accord d'étiquetage dans lequel un sous-traitant doit rester anonyme

Recommandation :

Accord d'étiquetage entre A et B, avec externalisation à C conformément à la norme FSC-STD-40-004.

3. Promouvoir vos produits certifiés FSC et la certification FSC



© FSC / All paper and wood products are certified



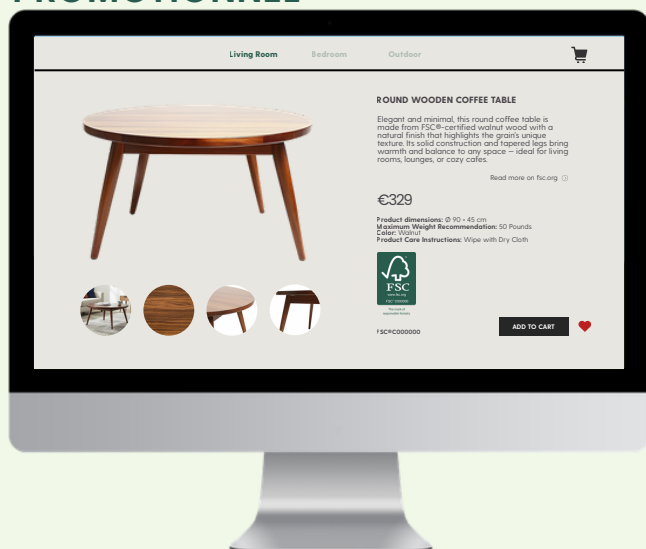
© FSC Germany / Stefan Lechner



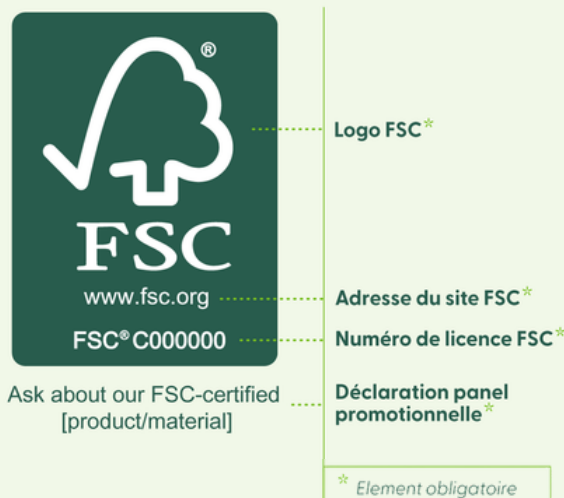
© FSC / All paper and wood products are certified

3.1 Éléments obligatoires pour la promotion

PROMOTION AVEC LE DESIGN STANDARD DU PANEL PROMOTIONNEL



Tous les éléments obligatoires pour la promotion sont déjà inclus :



Clause 5.2, FSC-STD-50-001 V3-0

NOTE: Le modèle de panel promotionnel FSC est disponible sur le FSC Brand Hub, dans la section « Promouvoir avec le logo FSC ».

PROMOTION SANS LE DESIGN STANDARD DU PANEL PROMOTIONNEL

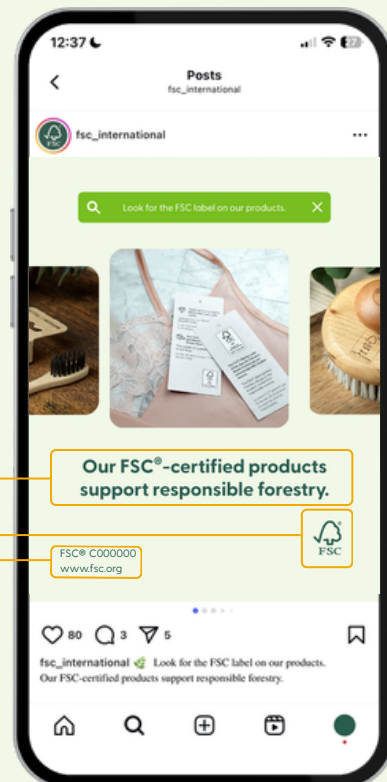
Inclure séparément tous les éléments obligatoires pour la promotion :

1. La marque FSC (initiales FSC, nom complet FSC, logo FSC)
2. L'adresse du site web FSC
3. Le numéro de licence FSC
4. L'allégation promotionnelle (conforme à la norme FSC-STD-50-001a V1-0)

Clause 5.4, FSC-STD-50-001 V3-0

Clause 1.5, FSC-STD-50-001a V1-0

Allégation promotionnelle
La marque FSC
Le numéro de licence FSC
L'adresse du site web FSC



NOTE: Le logo FSC est disponible sur le FSC Brand Hub dans la section « Marques déposées utilisées seules ».

UNE FOIS PAR SUPPORT POUR LES USAGES EN LIGNE

Tous les éléments obligatoires pour la promotion doivent être inclus au moins une fois par support. Il est facile de déterminer ce qui constitue un support promotionnel lorsqu'il s'agit d'un support physique, tel qu'une brochure imprimée ou une affiche. En revanche, déterminer ce qui constitue un support promotionnel unique (et, par conséquent, l'emplacement des éléments obligatoires pour la promotion) dans les usages en ligne peut poser des difficultés supplémentaires. Cette section présente les situations les plus courantes.

Clause 1.5, FSC-STD-50-001a V1-0

L'Organisation doit inclure l'adresse du site Internet de FSC (www.fsc.org) au moins une fois par document, soit avec l'allégation promotionnelle, soit séparément dans le même document promotionnel.

Clause 5.4, FSC-STD-50-001 V3-0

Lorsque l'Organisation utilise la marque FSC autonome hors du panel promotionnel, le numéro de licence et une allégation promotionnelle doivent figurer au moins une fois sur chaque support promotionnel.

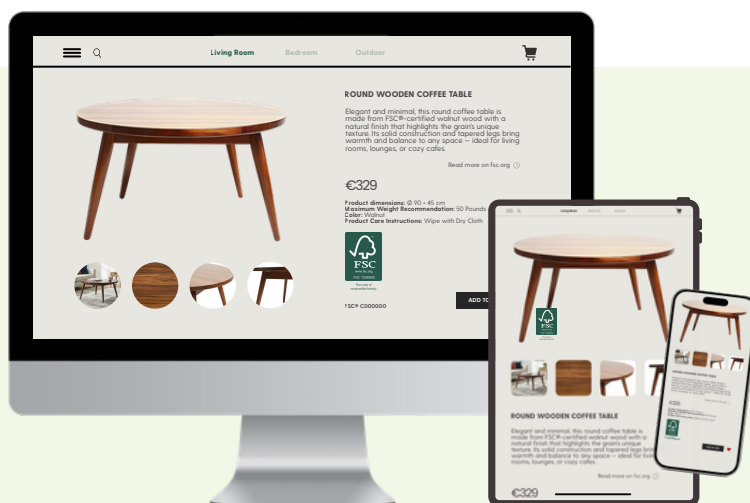


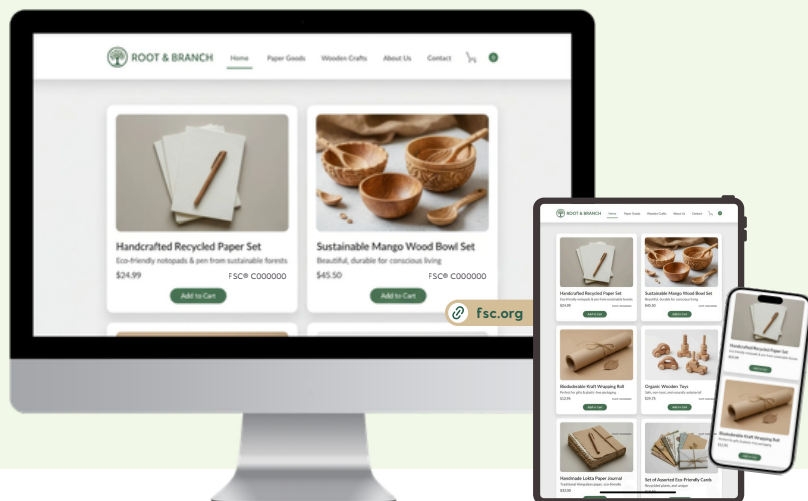
Un site web d'entreprise = un support promotionnel

il suffit d'inclure les éléments obligatoires pour la promotion au moins une fois sur l'une des pages du site web

Une fiche produit = un support promotionnel

il suffit d'inclure les éléments obligatoires pour la promotion au moins une fois par annonce





Site marchand d'entreprise = les règles du commerce électronique s'appliquent

➡ les éléments obligatoires pour la promotion doivent être inclus dans chaque fiche produit

3.2 Sites web et e-commerce

BONNES PRATIQUES POUR LES SITES WEB

Ajoutez les éléments obligatoires pour la promotion à un endroit facile à trouver sur votre site web, au moins une fois, idéalement sur la même page. **Ajoutez les symboles d'enregistrement** à l'endroit le plus visible où apparaissent les initiales FSC et le nom complet « Forest Stewardship Council ».

NOTE : Les sites web sont généralement considérés comme relevant d'une diffusion mondiale et le symbole d'enregistrement recommandé est TM. Si le domaine de votre site web est localisé (par exemple .uk, .de, etc.), veuillez consulter la liste d'enregistrement des marques sur le FSC Brand Hub afin d'identifier le symbole approprié pour chaque marque FSC.

À PROPOS DE NOUS TRAVAILLEZ AVEC NOUS ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES

RECHERCHER 🔍

PAGE ENGAGEMENT – Nos certifications

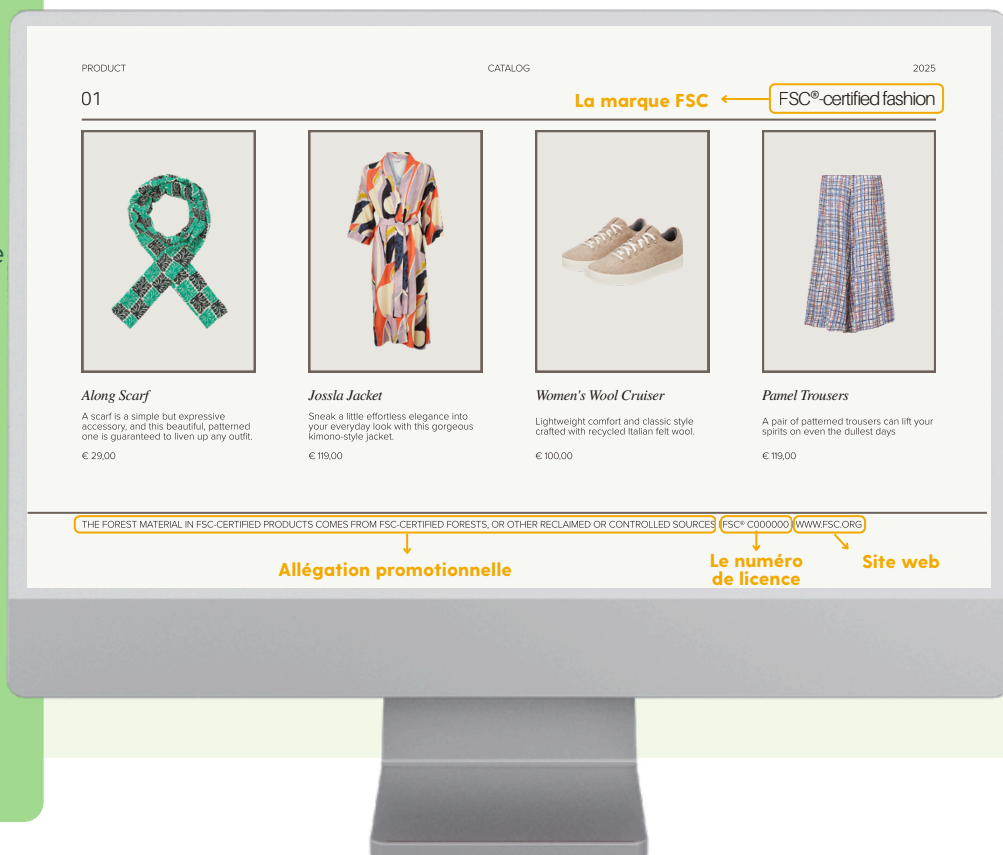
La certification de Chaîne de Contrôle FSC® signifie que notre chaîne d'approvisionnement forestière est ininterrompue pour nos produits certifiés FSC et soutient une gestion forestière responsable. En choisissant des produits certifiés FSC, vous soutenez la transparence et des pratiques responsables tout au long des chaînes d'approvisionnement forestières. En savoir plus sur fsc.org (FSC® C000000).



MEILLEURES PRATIQUES POUR LE E-COMMERCE

Incluez les **éléments obligatoires pour la promotion** sur les pages de votre site marchand qui présentent les produits certifiés FSC. Vous pouvez utiliser le panel promotionnel ou les afficher séparément.

Indiquez les produits certifiés en utilisant la mention « **certifié FSC** » dans le nom du produit ou en utilisant une marque déposée FSC (par exemple, le logo FSC) pour les signaler.

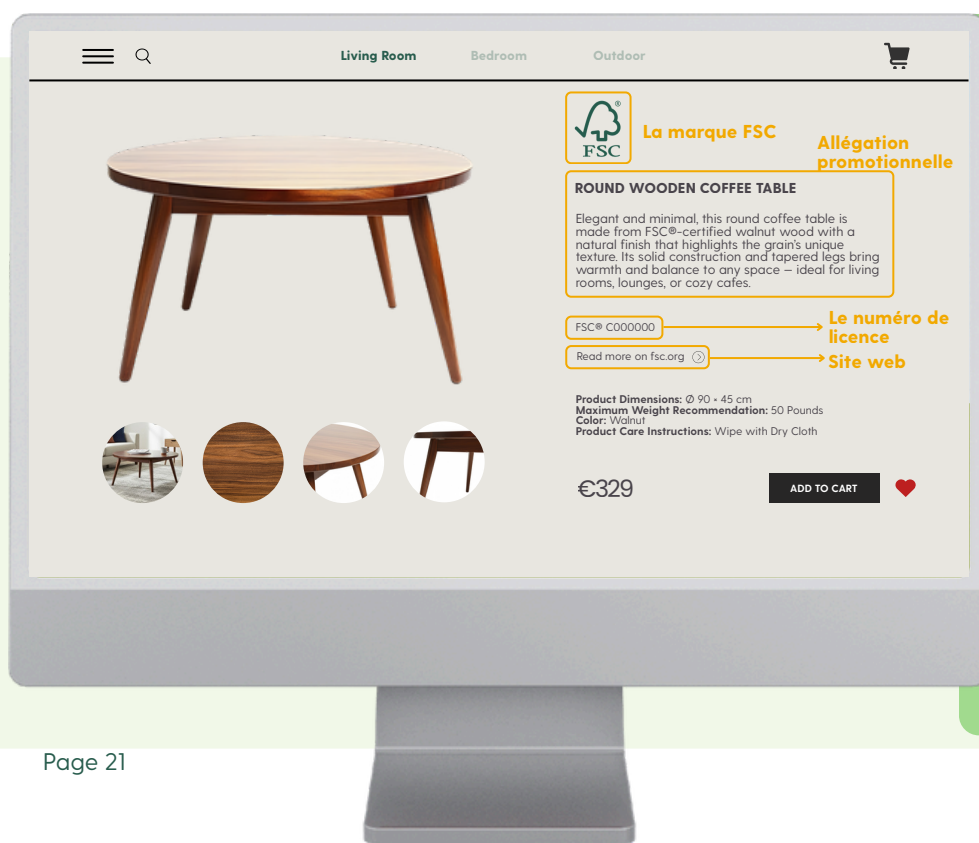


Clause 6.6, FSC-STD-50-001 V3-0

L'Organisation doit inclure les éléments promotionnels énumérés à la clause 5.4 dans la fiche produit lorsqu'elle fait la promotion de ses produits certifiés portant la marque FSC sur les plateformes de e-commerce.

Clause 6.7, FSC-STD-50-001 V3-0

L'Organisation doit indiquer qu'un produit est « certifié FSC » si les initiales « FSC » ou le nom « Forest Stewardship Council » sont utilisés dans le titre d'une fiche produit sur une plateforme de e-commerce.



BONNES PRATIQUES POUR LES FICHES PRODUITS

Incluez les **éléments obligatoires pour la promotion** sur la page de la fiche produit, soit en ajoutant un encadré promotionnel, soit en les affichant séparément.

Si vous utilisez les initiales « FSC » ou le nom complet « Forest Stewardship Council » dans le titre de la fiche produit, incluez le terme « **certifié FSC** ».

3.3 Réseaux sociaux

Clause 6.4, FSC-STD-50-001 V3-0

L'Organisation peut omettre les éléments promotionnels énumérés à la clause 5.4 lorsqu'elle fait de la promotion sur les réseaux sociaux avec les initiales FSC et le nom «Forest Stewardship Council», si la publication sur les réseaux sociaux comprend une adresse de site web externe où les éléments obligatoires sont visibles.

Clause 6.5, FSC-STD-50-001 V3-0

L'Organisation peut omettre le symbole d'enregistrement lorsqu'elle fait de la promotion dans des publications sur les réseaux sociaux avec les initiales «FSC» et le nom «Forest Stewardship Council».

BONNES PRATIQUES POUR LES PUBLICATIONS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

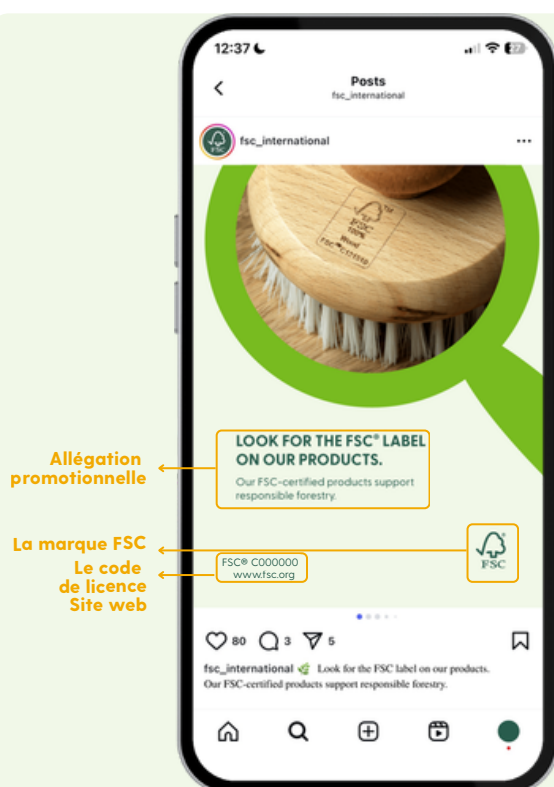
Intégrez le numéro de licence FSC et l'adresse fsc.org dans au moins l'une des images.

Le fait de renvoyer vers le site web contenant tous les éléments obligatoires dans la bio de la page suffit-il ?

Si la section biographie contient une promotion liée au FSC, elle sera alors considérée comme un support promotionnel indépendant, qui doit inclure les éléments obligatoires pour la promotion. Ceux-ci peuvent également être fournis via un URL/un lien (la biographie ne contenant généralement que du texte, la clause 6.4 s'applique). Ne comptez pas sur la section biographie pour fournir les éléments obligatoires pour la promotion d'une autre publication de votre flux, car le lien entre les deux pourrait être rompu par des mises à jour de la biographie.

Que se passe-t-il si le réseau social n'autorise pas les liens hypertextes ?

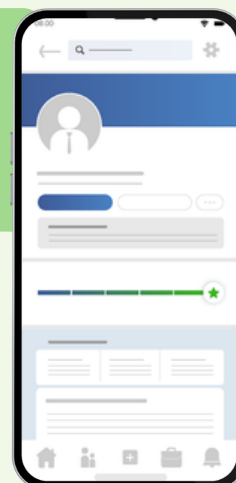
L'adresse fsc.org n'a pas besoin d'être un lien hypertexte, il suffit d'afficher l'URL en format texte brut.



LINKEDIN - PROFILS PERSONNELS ET PAGES D'ENTREPRISE

Les **profils personnels** ne sont pas considérés comme une utilisation de la marque par le titulaire du certificat, car la certification FSC s'applique au niveau de l'entreprise et non au niveau individuel. Cela ne relève pas du champ d'application de la norme FSC-STD-50-001.

Les **pages Entreprise** sont considérées comme une utilisation de la marque par le titulaire du certificat et doivent être conformes à la norme FSC-STD-50-001.



3.4 Catalogues de produits

Clause 6.1, FSC-STD-50-001 V3-0

Lorsque des produits certifiés et non certifiés par FSC figurent dans le même support promotionnel, l'Organisation doit spécifier les produits certifiés FSC.

NOTE: L'Organisation peut indiquer que certains produits sont disponibles en tant que certifiés FSC sur demande, à condition qu'ils soient disponibles dans le cadre d'une certificat valide et qu'il soit clairement indiqué qu'ils ne seront fournis comme certifiés FSC que si le client en fait la demande.



BONNES PRATIQUES POUR LES CATALOGUES DE PRODUITS (IMPRIMÉS ET EN LIGNE)

Ajoutez le logo promotionnel ou une marque FSC à côté du produit ou dans la description du produit, à titre d'**identifiant**.

Veillez à ce que toute marque FSC utilisée à des fins d'identification soit clairement liée au produit qu'elle désigne et ne crée pas de confusion quant aux produits certifiés FSC et à ceux qui ne le sont pas.

1.

La marque FSC

2.

Allégation promotionnelle

3.

Le code de licence

4.

Site web

2.

3.

4.

3.5 Supports audiovisuels

VIDÉOS



Option 1: Inclure tous les éléments obligatoires pour la promotion dans la description de la vidéo

Option 2: inclure tous les éléments obligatoires pour la promotion dans la vidéo elle-même

Option 3: Une combinaison de la description de la vidéo + intégration dans la vidéo



PODCASTS

Inclure les éléments obligatoires pour la promotion dans la description du podcast

3.6 Allégations promotionnelles

Que vous souhaitiez expliquer ce qu'est FSC, décrire votre certification de Gestion Forestière, votre Chaîne de Contrôle ou votre certification de projet, ou fournir davantage d'informations sur les labels FSC, votre point de départ est le document FSC-STD-50-001a V1-0. Les allégations promotionnelles qui y figurent couvrent un large éventail de cas d'utilisation et peuvent être adaptées à vos besoins. Cette section vous explique comment procéder à des adaptations, par exemple en combinant les déclarations, en modifiant leur point de vue, en les raccourcissant et en remplaçant les mots de substitution.

COMMENT COMBINER LES DÉCLARATIONS

Choisir une première allégation

- Ce [produit] est fabriqué à partir de [matériaux issus de la forêt] certifiés FSC.
- Les [matériaux issus de la forêt] utilisés dans ce [produit] proviennent de forêts certifiées FSC.
- Tous les [matériaux issus de la forêt] utilisés dans ce [produit] proviennent de forêts certifiées FSC.

ET choisir une deuxième allégation

- L'utilisation du label FSC 100% signifie que le ou les [produit(s)] [est/sont] fabriqué(s) uniquement à partir de [matériaux issus de la forêt] provenant de forêts certifiées FSC. Ces résultats sont confirmés par des évaluations indépendants réalisés par des tiers.
- Le label FSC 100% signifie que seuls des [matériaux issus de la forêt] provenant de forêts certifiées FSC ont été utilisés pour fabriquer ce [produit], ce qui est confirmé par des évaluations indépendants.

ET choisir une troisième allégation ou combiner

- Les normes forestières de FSC limitent la conversion. www.fsc.org
- Les normes forestières de FSC interdisent toute conversion susceptible d'endommager les zones à Haute Valeur de Conservation. www.fsc.org
- Les normes forestières de FSC contribuent à la préservation de la biodiversité. www.fsc.org
- Les normes forestières de FSC exigent des salaires équitables et des conditions de travail sûres. www.fsc.org
- Inclure uniquement si concerné: Les normes forestières de FSC respectent les droits des peuples autochtones. www.fsc.org

RÉSULTAT

Ce produit est fabriqué à partir de bois certifié FSC®. Le label FSC 100% indique que cette table est fabriquée uniquement à partir de matériaux provenant de forêts certifiées FSC, ce qui est confirmé par des évaluations indépendantes réalisées par des tiers. Les normes forestières FSC limitent la conversion et contribuent à préserver la biodiversité. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.fsc.org.

COMMENT MODIFIER LE POINT DE VUE D'UNE ALLÉGATION

Point de vue du consommateur

En choisissant ce [produit], vous contribuez à réduire les besoins en matières forestières vierges. Le label FSC RECYCLÉ assure que tous les [matériaux issus de la forêt] sont [recyclés/récupérés], comme l'ont vérifié des tiers indépendants. www.fsc.org

En choisissant des produits labellisés FSC, vous contribuez à soutenir la transparence et des pratiques responsables tout au long des chaînes d'approvisionnement forestières vérifiées par des évaluations indépendants. www.fsc.org.

Point de vue de l'entreprise

En choisissant des matériaux [recyclés/récupérés] pour notre [produit], nous contribuons à réduire le besoin en matériaux issus de forêts vierges. Le label FSC RECYCLÉ certifie que tous les [matériaux issus de la forêt] sont [recyclés/récupérés], comme l'ont vérifié des organismes tiers indépendants. www.fsc.org

En choisissant des matériaux certifiés FSC pour nos produits (ou similaires, voir la section correspondante pour chaque label FSC), notre entreprise contribue à soutenir la transparence et la responsabilité dans les chaînes d'approvisionnement forestières, vérifiées par une évaluation indépendante. www.fsc.org

COMMENT RACCOURCIR UNE ALLÉGATION

Allégation complète

Notre certification de gestion forestière FSC signifie que [nom de la forêt] a fait l'objet d'un audit conformément aux normes de gestion responsable des forêts de FSC, qui limitent la déforestation, contribuent à préserver la biodiversité, prévoient des salaires équitables et des environnements de travail sûrs, et [inclure uniquement si concerné] respectent les droits des peuples autochtones. La conformité est vérifiée au moyen d'évaluations indépendants réalisés par des tiers et assorties de rapports de synthèse publics. www.fsc.org

Tous les [matériaux issus de la forêt] utilisés dans ce [produit] sont récupérés ou recyclés, ce qui réduit les besoins en matières forestières vierges et favorise une économie plus circulaire en prolongeant la durée d'utilisation des fibres. Le label FSC RECYCLÉ l'assure par le biais d'évaluations indépendants réalisées par des tiers. www.fsc.org

Allégation concise

Notre certification de gestion forestière FSC signifie que [nom de la forêt] ~~a fait l'objet d'un audit conformément~~ est conforme aux normes de FSC en matière de gestion responsable des forêts ~~de FSC, qui limitent la déforestation, contribuent à préserver la biodiversité, prévoient des salaires équitables et des environnements de travail sûrs, et [inclure uniquement si concerné] respectent les droits des peuples autochtones. La conformité est vérifiée au moyen d'évaluations indépendants réalisés par des tiers et assorties de rapports de synthèse publics.~~ www.fsc.org

Tous les [matériaux issus de la forêt] utilisés dans ce [produit] sont récupérés ou recyclés, ~~ce qui réduit les besoins en~~ au lieu d'utiliser des matières forestières vierges ~~et favorise une économie plus circulaire en prolongeant la durée d'utilisation des fibres. Le label FSC RECYCLÉ l'assure par le biais d'évaluations indépendants réalisées par des tiers.~~ www.fsc.org

COMMENT REMPLACER LES ESPACES RÉSERVÉS ENTRE CROCHETS «[]»

Les crochets « [] » sont utilisés pour expliquer le type de langage requis et non la formulation exacte à utiliser dans une allégation promotionnelle.

[produit]

Le nom du produit décrit, par exemple table, chaise, cahier, etc.

[matériaux issus de la forêt]

Les matériaux certifiés FSC utilisés, par exemple le bois, le papier, la pâte à papier, le caoutchouc naturel, etc.

[nom de la forêt]

Le nom de la forêt certifiée FSC. Il peut également être remplacé par « notre » dans les contextes où le nom de la forêt est déjà utilisé dans le texte.

[l'organisation]

Le nom de votre entreprise ou organisation. Il peut également être remplacé par « notre » dans les contextes où le nom de l'entreprise est déjà utilisé dans le texte.

Exemple

La certification de Chaîne de Contrôle FSC signifie que la chaîne d'approvisionnement forestière de [l'organisation] est ininterrompue pour nos produits certifiés FSC et soutient une gestion forestière responsable. www.fsc.org

La certification de Chaîne de Contrôle FSC signifie que notre chaîne d'approvisionnement forestier est ininterrompue pour nos produits certifiés FSC et soutient une sylviculture responsable. www.fsc.org

Indicateurs de choix

Les crochets « [] » sont utilisés pour indiquer un choix entre plusieurs options possibles.

[et/ ou]

Choisissez l'option qui décrit le mieux votre produit. En cas de doute, choisissez l'option la plus générale (généralement « ou »).

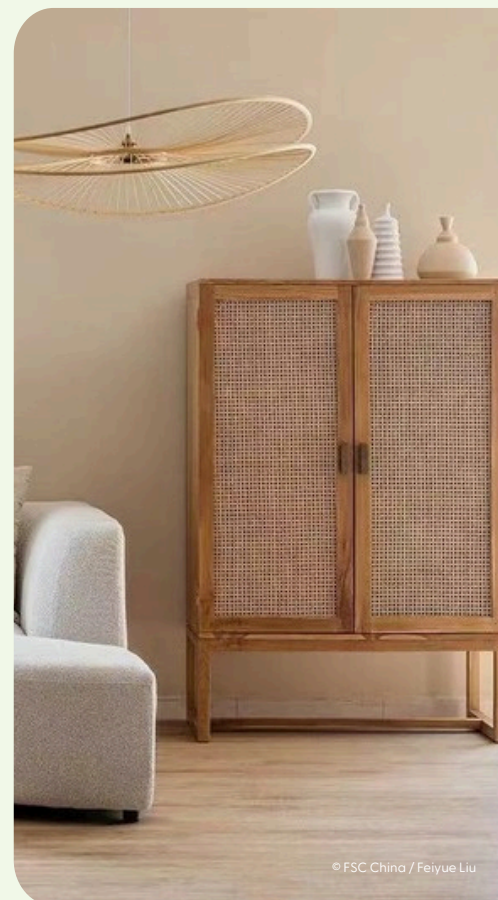
[récupérés/recyclés]

Exemple

Ce [produit] est fabriqué à partir de matériaux certifiés FSC [et/ou] recyclés, [et/ou] d'autres matériaux contrôlés. Bien que le bois contrôlé FSC ne provienne pas de forêts certifiées FSC, il atténue le risque d'exploitation illégale, de violation des droits de l'homme, de destruction des Hautes Valeurs de Conservation, et de conversion. www.fsc.org

Ce [produit] est fabriqué à partir de matériaux certifiés FSC ou recyclés, ou d'autres matériaux contrôlés. Bien que le bois contrôlé FSC ne provienne pas de forêts certifiées FSC, il atténue le risque d'exploitation illégale, de violation des droits de l'homme, de destruction des Hautes Valeurs de Conservation, et de conversion. www.fsc.org

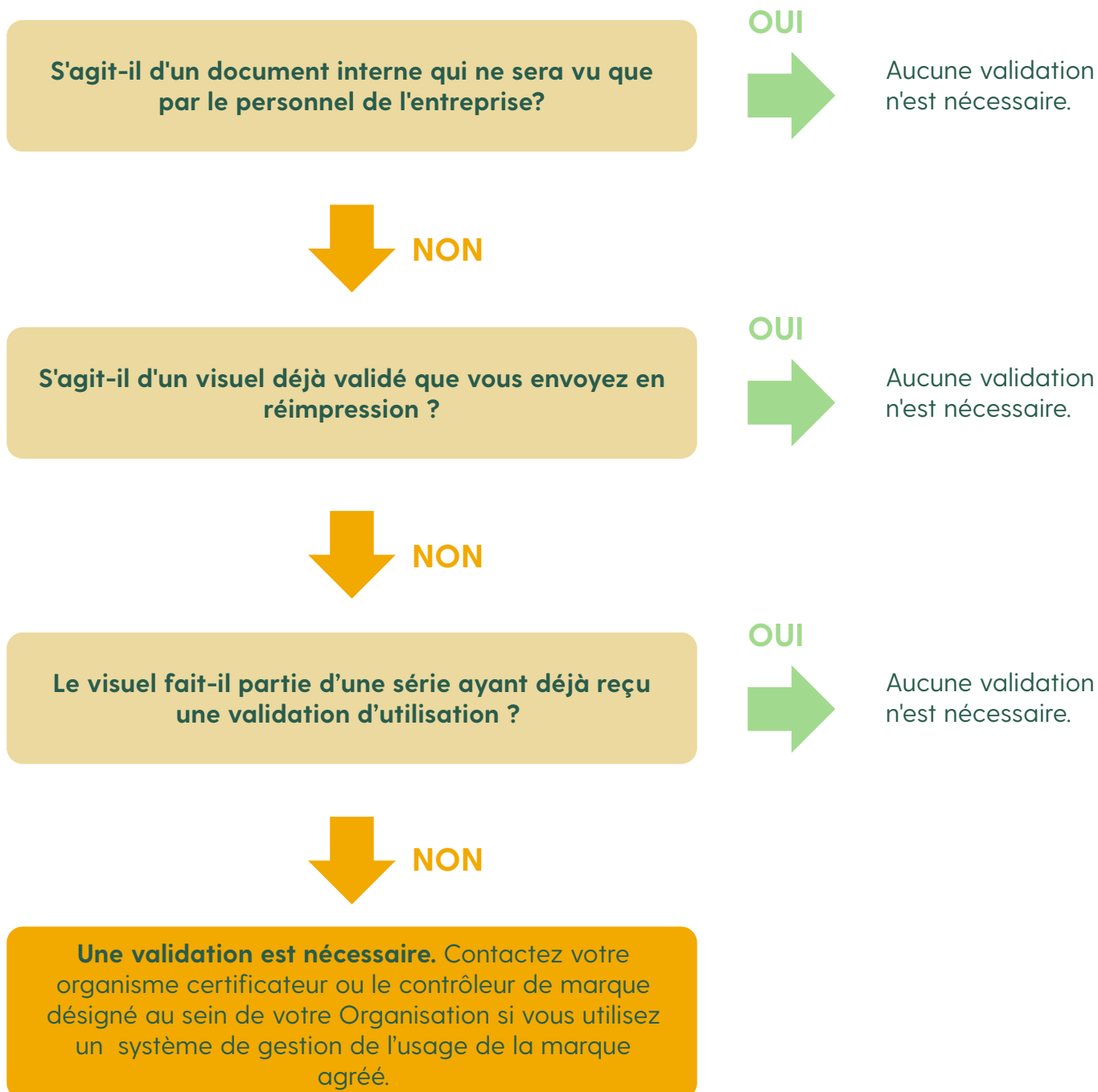
4. Faire valider l'utilisation de la marque FSC



4.1 Ai-je besoin d'une validation pour utiliser la marque FSC?

Clause 1.7, FSC-STD-50-001 V3-0

L'Organisation doit soit disposer d'un système de gestion de l'usage de la marque agréé, soit soumettre toutes les utilisations prévues de la marque FSC à son organisme certificateur pour approbation avant utilisation.



NOTE: Cet arbre décisionnel repose sur une évaluation classique de la nécessité d'une validation de marque déposée. La transition vers une nouvelle version de la norme ajoute une complexité supplémentaire. Veuillez vous référer à la section « Questions fréquemment posées » pour obtenir des précisions sur la mise à jour de vos illustrations afin de les aligner sur la norme FSC-STD-50-001 V3-0 et sur les implications en matière de validation de marque FSC.

QU'EST CE QUI RELÈVE D'UNE VALIDATION PAR LOTS ?

En règle générale, chaque utilisation individuelle d'une marque déposée nécessite une autorisation individuelle. Il existe toutefois des exceptions à cette règle, dans lesquelles l'autorisation peut être accordée pour un lot d'illustrations à la fois. Ce lot d'illustrations de produits ou d'illustrations promotionnelles peut présenter des designs variables et même des tailles de produits différentes, à condition que toutes les conditions suivantes soient remplies:

- Le label FSC est apposé sur le même type de produit sans aucune modification (par exemple, le titre du label, le type de produit ou la taille du label restent inchangés). Il en va de même pour les visuels utilisés sur les supports promotionnels.
- Les différents visuels n'interfèrent pas avec le placement du label FSC ou des visuels promotionnels.
- Aucun autre usage de la marque FSC (soit du nom «Forest Stewardship Council», des initiales «FSC») ne figure dans le visuel, à l'exception de ceux déjà inclus dans le modèle approuvé.



OUI



NON



La série de produits comporte différentes mentions FSC (RECYCLÉ, 100%) et ne peut donc pas être considérée comme un même lot.



Dans la série de produits, l'utilisation de la marque varie selon les produits (label FSC seul vs label FSC + allégation promotionnelle).

5. Questions fréquemment posées



Table des matières

TRANSITION 33

1. Que dois-je faire pour passer à la norme FSC-STD-50-001 V3-0 ?
2. Combien de temps ai-je pour passer à la norme FSC-STD-50-001 V3-0 ?
3. Puis-je commencer à appliquer les exigences de la norme FSC-STD-50-001 V3-0 sans passer à la nouvelle version de la norme ?
4. Dois-je mettre à jour tous mes visuels et obtenir de nouvelles validations d'usage de la marque FSC lorsque de la transition vers la norme FSC-STD-50-001 V3-0 ?
5. Qu'en est-il des usages promotionnels en ligne : dois-je les mettre à jour lors de la transition ?
6. Qu'advient-il de mes autorisations spéciales existantes lorsque j'effectue la transition vers la nouvelle version de la norme ?
7. Dois-je remplacer les modèles de labels téléchargés depuis le Trademark Portal par ceux téléchargés depuis le FSC Brand Hub ?
8. Dois-je passer au modèle de label multilingue fourni par le FSC Brand Hub lorsque je passe à la norme FSC-STD-50-001 V3-0 ?

CERTIFICATION DE GESTION FORESTIÈRE 35

9. Je suis en train de demander une certification de gestion forestière et je dois mener une consultation auprès des parties prenantes. Puis-je utiliser les marques FSC pour communiquer sur ce processus ?
10. Le référentiel de gestion forestière adapté à mon contexte local m'oblige à publier des documents tels que le plan de gestion forestière. Cela nécessite-t-il une validation d'usage de la marque ?

UTILISATION INTERNE DES MARQUES 35

11. Puis-je utiliser les initiales FSC ou le nom complet Forest Stewardship Council dans mon adresse e-mail ?
12. Puis-je utiliser les initiales FSC ou le nom complet Forest Stewardship Council dans un intitulé de poste ?
13. Puis-je utiliser les initiales FSC sur les documents d'inventaire et les étiquettes d'identification des stocks ?

DOCUMENTS DE VENTE ET AUTRES DOCUMENTS SIMILAIRES 36

14. Mes documents commerciaux doivent-ils être conformes aux exigences de la norme FSC-STD-50-001 ?
15. Dois-je inclure les symboles d'enregistrement à côté des marques commerciales FSC utilisées sur les documents commerciaux ?
16. Puis-je omettre le symbole d'enregistrement de marque dans les textes promotionnels liés au FSC sur les modèles de factures, les bons de livraison et autres documents similaires si le logiciel utilisé par mon organisation pour produire ces documents ne prend pas en charge les symboles d'enregistrement de marque dans les textes ?

NUMÉRO DE LICENCE FSC VS. NUMÉRO DE CERTIFICAT FSC 36

17. Quelle est la différence entre un numéro de licence FSC et un numéro de certificat FSC ? Où puis-je retrouver mon numéro de licence FSC ?

SYMBOLES D'ENREGISTREMENT 37

18. Comment déterminer ce qui est considéré comme la première utilisation ou l'utilisation la plus visible d'une marque afin de déterminer où inclure le symbole d'enregistrement ?

19. Dois-je mettre à jour tous mes visuels dès qu'une nouvelle liste d'enregistrement des marques est publiée ?

TECHNOLOGIES D'IMPRESSION 38

20. Puis-je embosser ou débosser le label FSC ?

21. Puis-je réduire l'épaisseur de la police afin d'améliorer la lisibilité du label lors d'une impression en petite taille ?

22. Je souhaite utiliser le label sur une seule ligne. Existe-t-il un espacement standard entre les éléments du label à respecter ?

LABELS DE PLUSIEURS SYSTEMES DE CERTIFICATION 38

23. Je souhaite utiliser sur mon produit des labels provenant de plusieurs systèmes de certification. Comment puis-je éviter de donner l'impression que le FSC soutient, approuve ou est formellement affilié à d'autres systèmes de certification forestière ?

TRANSITION

1. Que dois-je faire pour passer à la norme FSC-STD-50-001 V3-0 ?

Pour passer à la version V3-0, vous devez informer votre organisme certificateur que vous souhaitez être audité selon la version V3-0 lors de votre prochain audit. Suite à un audit concluant, vous pouvez basculer sur la norme FSC-STD-50-001 V3-0.

2. Combien de temps ai-je pour passer à la norme FSC-STD-50-001 V3-0 ?

La transition peut débuter dès le 1er juillet 2026, date d'entrée en vigueur de la norme, et doit être achevée au plus tard le 1er janvier 2029. En pratique, vous pouvez planifier une évaluation avant l'entrée en vigueur, mais la certification ne peut être délivrée avant le 1er juillet 2026. Si vous envisagez une transition anticipée, contactez votre organisme certificateur pour convenir d'un calendrier. La date limite de transition est le 31 décembre 2028.

3. Puis-je commencer à appliquer les exigences de la norme FSC-STD-50-001 V3-0 sans passer à la nouvelle version de la norme ?

Cela dépend de l'exigence concernée. Certaines exigences sont compatibles avec la norme FSC-STD-50-001 V2-1 et peuvent être appliquées sans transition formelle vers la norme FSC-STD-50-001 V3-0, tandis que d'autres ne peuvent être mises en œuvre qu'une fois que l'organisation est passée à la version V3-0. De plus, la norme DER-STD-50-001_02 offre davantage de flexibilité aux utilisateurs de la norme FSC-STD-50-001 V2-1, en leur permettant de mettre en œuvre les exigences graphiques de la norme FSC-STD-50-001 V3-0 sans effectuer la transition.

Compatible avec V2-1

- Étiquettes comportant plusieurs types de produits
- Étiquettes comportant un type de produit obligatoire et une adresse du site web obligatoire
- Allégations promotionnelles issues de la norme FSC-STD-50-001a
- Panneaux promotionnels comportant plusieurs options de texte
- Éléments obligatoires pour la promotion sur chaque fiche produit de commerce électronique
- Déclarations supplémentaires visant à préciser quel produit est certifié

Nécessite une transition vers la version V3-0

- Étiquette FSC avec QR code
- Accords d'étiquetage sans relation fournisseur-acheteur
- Utilisation d'une étiquette d'un autre système de certification forestière parallèlement à une étiquette FSC

Compatible avec la version V2-1 via DER-STD-50-001_02

- Étiquettes FSC dans des couleurs non standard
- Logo FSC dans des couleurs non standard
- Étiquette au format portrait de 8 mm de largeur
- Étiquette au format paysage de 5 mm de hauteur
- Logo FSC d'une hauteur de 4 mm
- Zone d'exclusion réduite

4. Dois-je mettre à jour tous mes visuels et obtenir de nouvelles validations d'usage de la marque FSC lorsque de la transition vers la norme FSC-STD-50-001 V3-0 ?

Cela dépend. Si vous avez l'intention de continuer à produire des lots de produits ou de matériel promotionnel à l'aide de visuels approuvés selon la norme FSC-STD-50-001 V2-1 après votre transition vers la norme FSC-STD-50-001 V3-0, vous devez alors mettre à jour ces visuels afin de les aligner sur la version V3-0 et demander des nouvelles validations. Vous devez demander des nouvelles validations même si vos visuels sont déjà conformes à la norme V3-0 (par exemple, si les labels apposés sur vos produits comprennent déjà tous les éléments obligatoires définis dans la norme V3-0). Les produits et supports promotionnels déjà fabriqués n'ont pas besoin d'être mis à jour ni soumis à une nouvelle autorisation de marque. Vous pouvez les vendre ou les utiliser jusqu'à épuisement des stocks.

5. Qu'en est-il des usages promotionnels en ligne : dois-je les mettre à jour lors de la transition ?

Cela dépend du type d'usage promotionnel en question. Une bonne règle générale consiste à déterminer si l'usage est limité dans le temps ou permanent. Par exemple, un communiqué de presse ou un rapport sur le développement durable utilisant les marques FSC et respectant les exigences de la norme FSC-STD-50-001 V2-1 n'a pas besoin d'être mis à jour pour se conformer à la norme V3-0, car les consommateurs finaux peuvent facilement comprendre que les informations qui y sont présentées sont vraies à ce moment précis. En revanche, la description de votre certification FSC sur votre site web serait considérée comme permanente, car les consommateurs s'attendent à ce que les informations soient exactes au moment où ils les lisent. Ce type de contenu permanent doit être mis à jour pour se conformer à la norme FSC-STD-50-001 V3-0.

6. Qu'advient-il de mes autorisations spéciales existantes lorsque j'effectue la transition vers la nouvelle version de la norme ?

Le FSC prévoit de supprimer progressivement toutes les autorisations spéciales existantes associées à la norme FSC-STD-50-001 V2-1 d'ici janvier 2029. Les autorisations spéciales restent valables en tant que preuve complémentaire d'approbation pour les maquettes soumises conformément à la norme FSC-STD-50-001 V2-1. Bien que le FSC ne retire pas activement chaque autorisation spéciale individuelle, celles-ci deviendront obsolètes par le biais de deux mécanismes :

a) Vous passez à la norme FSC-STD-50-001 V3-0 : l'autorisation spéciale ne peut plus s'appliquer, car elle a été accordée dans le cadre de la norme FSC-STD-50-001 V2-1.

b) Votre autorisation spéciale couvre les mêmes aspects que ceux couverts par une dérogation (par exemple DER-STD-50-001_02, DER-STD-50-001_03 ou DER-STD-50-001_04) : l'exception accordée au cas par cas par le biais de l'autorisation spéciale s'applique désormais à tous les titulaires de certificats.

7. Dois-je remplacer les modèles de labels téléchargés depuis le Trademark Portal par ceux téléchargés depuis le FSC Brand Hub ?

Non, vous n'avez pas besoin de mettre à jour votre maquette de labels lorsque vous passez du Trademark Portal au FSC Brand Hub. Le Brand Hub a introduit un certain nombre de changements aux labels, telles que la traduction du titre du label et plusieurs types de produits qui ont eu une incidence sur la taille des étiquettes. Le changement de proportions est négligeable et ne devrait pas constituer un motif de mise à jour de la maquette. Les deux versions de la maquette sont considérées comme également valables.

8. Dois-je passer au modèle de label multilingue fourni par le FSC Brand Hub lorsque je passe à la norme FSC-STD-50-001 V3-0 ?

Non, les designs des labels multilingues peuvent être mis à jour dans vos visuels à tout moment jusqu'en janvier 2029, ils ne sont pas liés au processus de transition FSC-STD-50-001 V3-0. Le design multilingue des labels dans le *FSC Brand Hub* comprend une traduction du titre du label (MIXTE, RECYCLÉ), tandis que la version du *Trademark Portal* ne comprend que le titre du label dans la langue principale. Cette modification ne constitue pas un motif suffisant pour déclencher une révision des visuels lors du passage à la version V3-0. Néanmoins, nous vous encourageons à effectuer cette modification dès la prochaine révision de vos visuels.

CERTIFICATION DE GESTION FORESTIÈRE

9. Je suis en train de demander une certification de gestion forestière et je dois mener une consultation auprès des parties prenantes. Puis-je utiliser les marques FSC pour communiquer sur ce processus ?

Oui, vous pouvez utiliser les initiales « FSC » ou le nom complet « Forest Stewardship Council » pour répondre à l'exigence d'engagement des parties prenantes dans le cadre de votre demande de certification de gestion forestière. Cela ne nécessite pas l'approbation de la marque déposée de l'organisme de certification et n'entre pas dans le champ d'application de la norme FSC-STD-50-001, car vous n'êtes pas encore titulaire d'un certificat.

10. Le référentiel de gestion forestière adapté à mon contexte local m'oblige à publier des documents tels que le plan de gestion forestière. Cela nécessite-t-il une validation d'usage de la marque ?

Non. Dans ce cas, l'approbation des documents par l'organisme de certification dans le cadre de votre audit de gestion forestière fait également office de validation.

UTILISATION INTERNE DES MARQUES

11. Puis-je utiliser les initiales FSC ou le nom complet Forest Stewardship Council dans mon adresse e-mail ?

Oui. Le nom de domaine indique généralement le nom de l'entreprise (par exemple, @nomdelentreprise.com). Tant que ce nom de domaine n'indique aucun lien avec le FSC, il n'y a pas de problème. L'utilisation des initiales FSC dans une adresse électronique permet de faciliter les communications sur des sujets spécifiques liés à FSC. Ce type d'utilisation ne nécessite pas de validation.

12. Puis-je utiliser les initiales FSC ou le nom complet Forest Stewardship Council dans un intitulé de poste ?

Oui, elles peuvent être utilisées dans un intitulé de poste, à condition que cela ne suggère pas un parrainage de la part de FSC. Les grandes organisations peuvent être amenées à désigner un responsable de la certification FSC, ce qui se reflète dans un intitulé de poste. Ce cas d'utilisation ne nécessite pas de validation.

13. Puis-je utiliser les initiales FSC sur les documents d'inventaire et les étiquettes d'identification des stocks ?

Oui, cela est considéré comme un usage interne et ne nécessite pas de validation. Si les étiquettes d'identification placées sur les produits restent sur ceux-ci lorsqu'ils sont livrés au point de vente final aux acheteurs finaux, elles doivent alors être évaluées conformément à la norme FSC-STD-50-001 et recevoir une validation.

DOCUMENTS DE VENTE ET AUTRES DOCUMENTS SIMILAIRES

14. Mes documents commerciaux doivent-ils être conformes aux exigences de la norme FSC-STD-50-001 ?

Cela dépend. Si vous utilisez uniquement les initiales FSC pour identifier le produit/matériau certifié FSC vendu, conformément aux exigences FSC-STD-40-004, cela n'est pas considéré comme une utilisation de marque déposée et n'entre pas dans le champ d'application de la norme FSC-STD-50-001. Si vous utilisez le logo FSC, le design du panel promotionnel ou ajoutez des allégations promotionnelles supplémentaires, les exigences relatives à l'utilisation de la marque FSC s'appliquent (FSC-STD-50-001 et FSC-STD-50-001a).

15. Dois-je inclure les symboles d'enregistrement à côté des marques commerciales FSC utilisées sur les documents commerciaux ?

Cela dépend si cette utilisation relève ou non du champ d'application de la norme FSC-STD-50-001. Veuillez vous reporter à la question précédente pour plus de précisions à ce sujet. Si la norme FSC-STD-50-001 s'applique, les exigences relatives aux symboles d'enregistrement s'appliquent (à savoir les clauses 1.5 et 1.6 de la norme FSC-STD-50-001 V3-0).

16. Puis-je omettre le symbole d'enregistrement de marque dans les textes promotionnels liés au FSC sur les modèles de factures, les bons de livraison et autres documents similaires si le logiciel utilisé par mon organisation pour produire ces documents ne prend pas en charge les symboles d'enregistrement de marque dans les textes ?

Oui, il est possible d'omettre le symbole d'enregistrement de marque dans les textes promotionnels liés à FSC sur les modèles de factures, les bons de livraison et autres documents similaires si le logiciel ne prend pas en charge ces symboles. Cette exception s'applique uniquement à l'utilisation du symbole d'enregistrement de marque pour les initiales « FSC » et le nom « Forest Stewardship Council ».

NUMÉRO DE LICENCE FSC VS. NUMERO DE CERTIFICAT FSC

17. Quelle est la différence entre un numéro de licence FSC et un numéro de certificat FSC? Où puis-je retrouver mon numéro de licence FSC ?

En tant que détenteur d'un certificat FSC, vous disposez de deux codes d'identification : le numéro de certificat FSC et le numéro de licence FSC. Ceux-ci ne sont pas interchangeables et sont requis à des fins différentes. Les exigences de la norme FSC-STD-50-001 font toujours référence au numéro de licence FSC. Le numéro de certificat se présente sous la forme « CB-FM/CoC-XXXXXX », où « CB » correspond à l'abréviation de l'organisme certificateur, « FM/CoC » correspondant à votre type de certificat et « XXXXXX » votre identifiant unique à 6 chiffres. Le certificat délivré par votre organisme certificateur comprend généralement une référence à votre numéro de certificat.

Votre numéro de licence FSC se présente sous la forme « FSC C/PXXXXXX », où « C » correspond aux certifications de Chaîne de Contrôle et de Gestion Forestière, « P » aux certifications de projet, et « XXXXXX » est votre identifiant unique à 6 chiffres. Si votre numéro de licence FSC ne figure pas sur votre certificat, veuillez rechercher votre entreprise sur [FSC Search](#) en utilisant le nom de votre entreprise tel qu'il est inscrit sur le certificat ou le numéro du certificat. L'entrée de la base de données *FSC Search* correspondant à votre entreprise inclut les deux codes.

SYMBOLES D'ENREGISTREMENT

18. Comment déterminer ce qui est considéré comme la première utilisation ou l'utilisation la plus visible d'une marque afin de déterminer où inclure le symbole d'enregistrement ?

Le symbole d'enregistrement doit toujours être inclus avec le logo FSC, les labels FSC apposés sur les produits et les visuels de panels promotionnels FSC. Toutefois, la norme FSC-STD-50-001 V3-0 exige que le symbole d'enregistrement soit ajouté à côté des initiales « FSC » et du nom complet « Forest Stewardship Council » une seule fois par support, lors de la première utilisation ou de l'utilisation la plus visible. Sur le produit, l'utilisation la plus visible peut toujours être considérée comme le label FSC apposé sur le produit. Ainsi, comme le symbole d'enregistrement est inclus après les initiales FSC dans le numéro de licence FSC, il n'est pas nécessaire de l'ajouter de nouveau si les initiales « FSC » sont répétées. Hors produit, des éléments tels que la taille et/ou l'emplacement déterminent ce qui constitue la première utilisation ou l'utilisation la plus visible. Vous trouverez une illustration ici :

L'en-tête est la première utilisation des initiales FSC, mais c'est l'image qui en fait l'utilisation la plus visible :

le symbole d'enregistrement peut
➔ être ajouté soit dans l'en-tête, soit dans l'image, selon vos préférences



19. Dois-je mettre à jour tous mes visuels dès qu'une nouvelle liste d'enregistrement des marques est publiée ?

Cela dépend. Les visuels qui ont déjà été approuvés sur la base d'une version précédente de la liste d'enregistrement des marques peuvent continuer à être produits et distribués jusqu'à leur prochaine révision. Au cours des 12 mois suivant la publication, vous pouvez utiliser soit les anciens, soit les nouveaux symboles d'enregistrement sur les nouveaux visuels. À l'issue de la période de transition, toutes les nouveaux visuels devront utiliser les symboles d'enregistrement conformément à la version la plus récente de la liste d'enregistrement des marques. La période de transition et la flexibilité supplémentaire visent à atténuer les contraintes de temps et de coût pour les conceptions déjà en cours de conception au moment de la publication d'une mise à jour.

TECHNOLOGIES D'IMPRESSION

20. Puis-je embosser ou débosser le label FSC ?

Oui, le gaufrage, le débossage et d'autres techniques similaires sont acceptables, à condition que les éléments du label FSC soient lisibles.

21. Puis-je réduire l'épaisseur de la police afin d'améliorer la lisibilité du label lors d'une impression en petite taille ?

Oui, vous pouvez réduire l'épaisseur de la police afin d'améliorer la lisibilité si nécessaire. Ce point est également abordé dans la DER-STD-50-001_03.

22. Je souhaite utiliser le label sur une seule ligne. Existe-t-il un espacement standard entre les éléments du label à respecter ?

Non. FSC ne fournit pas de version prête à l'emploi du label sur une seule ligne, il n'y a donc pas d'espacement ni de taille de texte standard. Veuillez respecter la taille minimale requise pour le logo FSC (4 mm de hauteur, conformément à la clause 7.6 de la norme FSC-STD-50-001 V3-0).

LABELS DE PLUSIEURS SYSTEMES DE CERTIFICATION

23. Je souhaite utiliser sur mon produit des labels provenant de plusieurs systèmes de certification. Comment puis-je éviter de donner l'impression que le FSC soutient, approuve ou est formellement affilié à d'autres systèmes de certification forestière ?

Les écueils les plus courants à éviter consistent à combiner ces labels dans une même forme de manière à les faire apparaître comme liés, ou à inclure des allégations supplémentaires laissant entendre une collaboration. Veuillez vous référer à l'illustration ci-dessous pour exemple :



NOTE: Ce guide d'application traite de sujets relatifs à la conformité avec la norme FSC-STD-50-001. Les législations nationales peuvent également influencer l'interprétation et l'application de certaines exigences. Par exemple, les détenteurs de certificats qui vendent et promeuvent des produits certifiés FSC sur le marché de l'Union Européenne sont également soumis aux exigences légales de la directive « Empowering Consumers ». FSC a publié des FAQ distinctes ainsi que des documents d'alignement sur ce sujet sur le FSC Brand Hub, qui abordent des aspects similaires à ceux de ce guide d'application (par exemple, la clarification fournie ici concernant les stocks diffère des recommandations figurant dans la FAQ « Empowering Consumers »). Les documents d'orientation du FSC ne remplacent pas et n'exonèrent pas les titulaires de certificats de leur obligation de conformité aux exigences légales applicables.



FSC International - Trademark Management

Adenauerallee 134
53113 Bonn
Allemagne

Téléphone : +49 -(0)228 -36766 -0

Courrier électronique : trademark@fsc.org